



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie de mars 2020¹

***Inégalités sociales & décolonisation : les rééquilibrages de la Nouvelle-Calédonie :
colloque de Nouméa, 14-15 décembre 2017, Centre culturel Tjibaou***

Éd. L'Épitoque, 2018

Cote : 62.672

Cet important ouvrage de 340 pages rassemble les nombreuses contributions présentées au colloque de décembre 2017 qui a traité du rééquilibrage social et politique mis en œuvre, certes depuis la suppression de la loi sur l'indigénat après la seconde guerre mondiale, mais surtout à la suite des accords de Matignon et d'Oudinot de 1988 et de celui de Nouméa en 1998.

Ces accords ont eux-mêmes été établis à la suite des consensus issus de longues discussions et débats réunissant à Paris, à l'initiative du 1^{er} ministre Michel Rocard, les divers partis politiques indépendantistes et ceux partisans du maintien dans la République, faisant suite aux douloureux événements des années 80 (dont les plus tristes furent, entre autres, ceux de l'île d'Ouvéa). On se souviendra longtemps de la poignée de mains de Jacques Lafleur et de Jean-Marie Tjibaou, du 26 juin 1988 scellant ces fameux accords.

L'accord de Nouméa fut établi 10 ans plus tard dans la capitale calédonienne à l'initiative du 1^{er} ministre Lionel Jospin. Une loi dite organique, avec un préambule, prolongera les accords de Matignon d'une vingtaine d'années, jusqu'en 2018.

Cette 2^{ème} période devant aboutir au référendum de novembre 2018, qui pourrait être suivi, en cas de victoire des partisans du maintien dans la France, de deux autres référendums en 2020 et 2022.

Pendant toutes ces années de rééquilibrage, un Comité des signataires siègera annuellement à Paris sous la présidence du 1^{er} ministre. On y fera régulièrement le point sur les actions de décolonisation et on évoquera le programme à venir.

Ce colloque de décembre 2017 a donc eu le mérite d'exposer les innombrables actions de toutes natures qui ont permis d'envisager la fin de cette loi organique et d'envisager un destin commun.

Après les longs préliminaires à ce colloque qui sera ouvert par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, seront alors évoquées la volonté politique et les règles



Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrite](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).

Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

juridiques puis l'égalité sociale et l'égalité politique suivie de la volonté de décolonisation appréhendée et organisée par le droit. Toute colonisation étant synonyme d'inégalités sociales, quels sont alors les instruments de lutte contre ces inégalités ? Il y aura évidemment une démarche archivistique et un difficile pari politique sur l'intelligence.

Après ces importants prolégomènes, une première partie (p. 97 à 142) s'attache à appréhender les inégalités sociales de la colonisation et les actions à entreprendre alors, pour une disparition de ces inégalités.

C'est le vaste thème envisagé dans une seconde partie (p.143 à 231) de ce colloque. On s'est vite aperçu que la recherche scientifique faisait partie intégrante du processus de décolonisation. Les nombreux thèmes de recherches abordés depuis plus de soixante années, dans toutes les îles et archipels du Pacifique sud et particulièrement en Nouvelle-Calédonie, sont alors exposés. En 1947 fut créée la Commission du Pacifique Sud ayant son siège à Nouméa ainsi que le Centre de recherche en Océanie qui sera dénommé Institut français d'Océanie (IFO) qui deviendra dans les années soixante, l'important Centre ORSTOM de la région, actuellement Institut de recherche pour le développement (IRD). En 1999 sera créé l'IAC (Institut agronomique calédonien), alors que l'Université française du Pacifique verra le jour en 1987 avec un Centre en Polynésie française et un Centre en Nouvelle-Calédonie. Ces centres deviendront, à l'aube du 21^{ème} siècle, des universités à part entière. De très nombreux travaux de recherche aboutissant à des mémoires de master et de thèse concerneront non seulement les sciences physiques et naturelles mais également les sciences humaines, économiques et sociales pouvant venir en appui au rééquilibrage et à la décolonisation.

De très importants investissements financiers ainsi que les transferts financiers de la Province Sud vers la Province Nord et la Province des îles Loyauté n'ont, cependant, pas encore atteint leurs objectifs et « on s'aperçoit que l'action publique en faveur du développement et donc du rééquilibrage doit être tournée résolument vers la création de pôles d'entreprises de production ».

L'action de l'État, le 3^{ème} partenaire des différents accords, a toujours été importante dans toutes ces actions de rééquilibrage, comme la formation de cadres calédoniens et plus particulièrement kanak. Aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie assume la plupart des compétences d'un état souverain, hormis les compétences régaliennes. On s'aperçoit également que les postes de responsabilité dans le secteur privé sont encore l'un des enjeux des années à venir.

La troisième partie (p. 233 à 304) de ce vaste débat concerne la position particulière de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique insulaire et donc les approches internationales dans ce régionalisme. Une conclusion termine les exposés des intervenants.

Les diverses décolonisations qui se sont produites après la seconde guerre mondiale et surtout depuis les années soixante ont, de toute évidence, montré que la société internationale est aux prises avec les inégalités dans un contexte post colonial. Dans le Pacifique sud, les états et communautés insulaires se sont rassemblés dès la fin des années quarante au sein d'une



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

commission du Pacifique Sud (CPS) qui a évolué en une Communauté du Pacifique, véritable organisme de développement régional. Le siège de cette importante institution est à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Il s'est également créé, depuis les années 1980, un groupe comprenant des populations mélanésiennes, création essentiellement politique. C'est le Groupe de fer de lance mélanésien, dont la Nouvelle-Calédonie est maintenant membre à part entière, sauf sur le plan commercial où elle en est observatrice. De plus sa particularité francophone, au sein de pays anglophones, constitue un enrichissement et elle y exerce un authentique rayonnement.

Il est alors possible d'envisager des approches comparées avec trois situations observées, tout d'abord, en Polynésie française, archipel qui a des profondes attaches historiques avec la Nouvelle-Calédonie, puis avec une île, Bougainville, rattachée à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et enfin avec l'île-continent voisine, l'Australie.

Le vaste archipel de la Polynésie française a subi, dès le début, des inégalités issues de la colonisation mais qui se sont creusées après la Seconde guerre mondiale et particulièrement avec l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique, mais que venait-il faire au milieu de ces îles paradisiaques ? C'est ainsi qu'apparut l'autonomie politique avec d'autres inégalités sociales et une volonté politique pour des réformes qui peinent à se mettre en place.

La grande île de Bougainville (et les îles environnantes), à l'est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au nord des îles Salomon, a toujours constitué une entité à problèmes quant à son administration. Considérée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme une de ses dépendances, elle est aujourd'hui envisagée comme un territoire autonome et son statut est souvent comparé à celui de la Nouvelle-Calédonie. Cependant un référendum qui devrait se dérouler ne serait qu'une simple consultation et n'engagerait aucunement la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Quant à l'immense territoire australien (14 fois la superficie de la France), les inégalités ont été très importantes entre le peuple premier (les Aborigènes) et les millions d'autres résidents. Cependant l'évolution accomplie depuis le référendum de 1967 fait peu à peu disparaître les écarts. Mais certaines déclarations d'intention paraissent encore éloignées de la mise en œuvre de stratégies pour une véritable politique nationale concertée.

En conclusion, on peut constater que si en 1988 débutait, en Nouvelle-Calédonie, le temps des accords, durant les trente années passées, les rééquilibrages se sont construits et renégociés en permanence... « Si le passé a été le temps de la colonisation, le présent est le temps du partage par le rééquilibrage et l'avenir doit être le temps de l'identité dans un destin commun ». Mais commun ne veut pas dire uniforme. La diversité peut s'exprimer dans l'unité et la réduction des inégalités constitue alors l'incarnation concrète de cette ambition.

A la suite des nombreux exposés des intervenants à ce colloque, des échanges, des débats et des mises au point ont permis que des compléments et des enrichissements soient apportés à ces rencontres mémorables concernant l'avenir de ce territoire français des mers du Sud.

L'ouvrage se termine par une vingtaine de pages comportant des annexes (I et II) tels que des extraits des Accords de Matignon et des extraits de la Loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998. L'annexe III concerne des extraits de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999.



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

L'annexe IV comporte la demande du sénat coutumier d'« un plan Marshall » pour aider les autorités coutumières à relever les défis (2016). L'annexe V concerne la note du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur les demandes du sénat coutumier tendant à ce que les actions du « plan Marshall » soient prises en compte dans les contrats de développement.

Gabriel Valet